



5 raisons d'investir dans une solution diversifiée

Pour construire votre portefeuille, vous pouvez sélectionner des fonds purs (fonds actions, obligataires, monétaires, etc.) en suivant la répartition la plus adaptée à votre profil, ou bien investir via des produits diversifiés, dits « multi-asset ». Ceux-ci associent, au sein d'une même solution d'investissement, différentes classes d'actifs telles que les actions et les obligations.



Un accès simplifié à la diversification

Avez-vous déjà entendu l'expression « la diversification est le seul repas gratuit en finance¹ » ?

La recherche de diversification² doit constituer l'objectif de tout investisseur. Or, les portefeuilles des épargnants individuels sont souvent trop concentrés³, ce qui les rend plus vulnérables aux aléas des marchés.

Une solution multi-asset est une forme de « **tout-en-un** » qui peut être investi dans un grand nombre de classes d'actifs, de zones géographiques, de secteurs d'activité....



Un accès plus large à la diversification

Les gérants de produits multi-asset recherchent la diversification sous toutes ses formes, et notamment à travers des dimensions peu connues du grand public :

- a Diversification par scénario** : les fonds multi-asset d'Amundi sont construits sur la base d'un scénario central⁴ considéré comme le plus probable. Ils incluent également certaines stratégies correspondant à des scénarios de risque⁵, destinées à amortir la baisse de la valeur du portefeuille au cas où le scénario central ne se réaliserait pas.
- b Diversification par horizon** : il s'agit d'une forme de diversification alliant allocation stratégique⁶ et choix plus tactiques⁷ de court terme, voire stratégies de trading qui ne sont pas à la portée des investisseurs particuliers en raison des coûts de suivi et de transaction qu'elles impliquent.
- c** Possibilité d'investir dans **des actifs réels et alternatifs**, par exemple dans des fonds de *private equity*⁸ ou d'infrastructures, des classes d'actifs potentiellement attrayantes mais généralement accessibles aux seuls investisseurs professionnels.





Un accès à une gestion professionnelle

Les gérants multi-asset cherchent le bon équilibre dans la construction du portefeuille et disposent pour cela d'outils de pilotage bénéficiant de mesures de risque et de diversification entre les différents actifs.



Un accès à une gestion active



Quand on n'est pas un professionnel de la finance, il est souvent difficile de faire évoluer son portefeuille dans le temps en fonction des conditions de marché. Dans une gestion multi-asset, c'est le gérant, tel le commandant de bord dans son cockpit, qui est susceptible **d'agir sur les multiples manettes à sa disposition**. Analysant en permanence les marchés, il pourra prendre des décisions **extrêmement rapides** :

a Par exemple, dès les premiers signes d'apparition de la Covid en Italie fin février 2020, certains gérants multi-asset ont pu immédiatement réduire leurs positions en actions. L'objectif étant d'anticiper une possible contagion au reste de l'Europe avec des impacts très négatifs sur ces marchés. Ils disposent pour cela d'instruments de marchés techniques, notamment des produits dérivés, futures et options.

b Même si les gérants disposent ainsi de toutes les capacités d'analyse pour prendre les décisions appropriées, cela ne signifie pas qu'ils vont nécessairement modifier la structure de leur portefeuille face à des événements inattendus. Il est d'ailleurs préférable d'éviter de sur-réagir sous le coup de l'émotion.



Des profils de risque adaptés à tout investisseur

Il existe une large gamme de solutions multi-asset. Elles sont souvent définies en termes de profil de risque, du prudent à l'offensif en passant par l'équilibré. Vous pouvez ainsi aisément identifier celle qui correspond le mieux à votre profil de risque et à votre espérance de performance.





Sources et lexique :

1. « **Diversification is the only free lunch in investing** ». Expression prêtée à l'économiste américain Harry Markowitz, considéré comme le fondateur de la théorie moderne du portefeuille.
2. **La diversification ne protège pas contre les risques**
3. **Source** : Cooper and E. Kaplanis. Home bias in equity portfolios, inflation hedging, and international capital market equilibrium. The Review of Financial Studies, 7(1):45–60, 1994. Plus récemment, voir <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/finding-right-mix-between-domestic-and-foreign-investments-pension-funds>.
4. **Scénario central** : scénario établi à un horizon d'un à deux ans et qui reprend les principales prévisions macroéconomiques existantes.
5. **Scénario de risque** : scénario permettant d'évaluer l'impact d'un ensemble de chocs (ex : fort ralentissement de la croissance, chute des marchés boursiers, hausse des crédits non remboursés, risques géopolitiques, etc.) sur la valeur d'un portefeuille.
6. **Allocation stratégique** : elle définit la répartition des investissements en fonction du profil du fonds (objectif, niveau de risque, horizon d'investissement, etc.).
7. **Allocation tactique** : ajustement de la répartition des actifs de manière active et flexible (contrairement à l'allocation stratégique qui est définie selon une répartition fixe). Le rôle de l'allocation tactique est de tenir compte de la situation actuelle du marché, en prenant en compte les probabilités d'évolution des actifs à court et à moyen terme.
8. **Private equity** : consiste à investir dans le capital de sociétés non cotées à différents stades de leur développement.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs d'un OPC.

Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : septembre 2024.

Amundi Asset Management Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.